Mairie de
SAINTE-SUZANNE-ET-CHAMMES
(Mayenne)

Le Maire

Envoyé en préfecture le 19/04/2023
Reçu en préfecture le 19/04/2023
Publié le
ID : 053-200054716-20230414-2023049-DE

2023-049

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 11/04/2023

Date d'affichage de la convocation : 11/04/2023

Le quatorze avril deux mil vingt-trois, à dix-neuf heures zéro minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du Conseil Municipal sise 1 bis rue Jean de Bueil, sous la présidence de Monsieur GALVANE Michel, Maire.

BARILLER Alain	BARRIER Julien	BOUCLY Laurette
BREUX Martine	DAVOUST Aline	ECHIVARD Didier
~~ECHIVARD Laëtitia~~	GALVANE Michel	~~GUEROT Catherine~~
HOULLIERE Vincent	~~DE JENLIS Anne~~	LEFEUVRE Philippe
LE ROY Gérard	MESANGE Claudine	MEZIERE Thérèse
~~PARIZEAU Eric~~	~~PERICHET Nelly~~	~~RENARD Marc~~
~~VANNIER Daniel~~		

Autres présents :

Absent(e)s et excusé(e)s : Mmes Laëtitia ECHIVARD, Anne de Jenlis, Catherine Guérot, Nelly Périchet, Mrs. Eric Parizeau, Marc Renard, Daniel Vannier

Pouvoirs : de M. Anne de Jenlis à M. Michel Galvane, de M. Marc Renard à M. Julien Barrier, de M. Daniel Vannier à Mme Laurette Boucly

Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 12
Nombre de votants : 15 (dont 3 pouvoirs)

M. Alain BARILLER est désigné secrétaire de séance.

□□□□□□□□

ADHESION RESEAU « VILLES ET VILLAGES DES JUSTES »

Monsieur le Maire souhaite que la commune déléguée de Chammes puisse rejoindre le réseau « Villes et Villages des Justes » dès l'année 2023.

Le réseau a pour objectif de réunir les communes ayant nommé un lieu porteur de mémoire afin de perpétuer le souvenir et les valeurs portées par les « Justes parmi les Nations ».

Envoyé en préfecture le 19/04/2023
Reçu en préfecture le 19/04/2023
Publié le
ID : 053-200054716-20230414-2023049-DE

Le but est de se remémorer le courage de ces femmes et ces hommes, qui ont au péril de leur vie, sauver des familles juives par l'intermédiaire d'action : expositions numériques, présentation d'œuvres artistiques, conférences... ou par le signalement d'un panneau à l'entrée de la commune « Villes et Villages des Justes de France ».

La commune de Chammes a vu reconnaitre une de ses habitantes au titre de « juste parmi les nations » lors d'une cérémonie en août 2022, il est proposé de poursuivre cette action mémorielle envers le village et les générations futures en marquant cet acte héroïque et sa reconnaissance par l'Institut Yad Vashem.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- De créer un lieu de mémoire par la nomination d'une rue, place, allée, jardin ou square avec l'installation d'une stèle et d'entreprendre sa réalisation en partenariat avec le Comité français pour Yad Vashem
- D'adhérer au réseau à compter de l'année 2023 dont le coût annuel s'élève à 75 € pour les communes de moins de 3 500 habitants

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, et procédé à un vote dont le résultat est le suivant :

Pour : 15	Contre : 0	Abstentions : 0

- **APPROUVE** de créer un lieu de mémoire sur la commune déléguée de Chammes, en partenariat avec le comité français pour Yad Vashem
- **DECIDE** d'adhérer au réseau des « Villes et Villages des Justes de France » au titre de l'année 2023
- **DECIDE** de verser l'adhésion au réseau, conformément à ses statuts
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,
A Sainte-Suzanne-et-Chammes, le 18 avril 2023

Le Maire,
Michel GALVANE

MAIRIE DE SAINTE-SUZANNE-ET-CHAMMES * 53270 *